

modification de droit commun n°3 du PLU - Observation relative à la compatibilité avec le PADD



À : Enquete publique Camphin en Carembault

Dim 15/02/2026 17:35

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, je souhaite attirer votre attention sur la compatibilité du projet avec les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Le PADD met notamment en avant la préservation du cadre de vie, la maîtrise des nuisances et la gestion raisonnée de l'urbanisation.

L'implantation d'un crématorium implique des flux de véhicules supplémentaires, une activité technique spécifique et des émissions atmosphériques encadrées mais existantes.

Ces éléments interrogent la cohérence du projet avec les objectifs affichés.

Je souhaiterais que la démonstration de compatibilité soit explicitement détaillée et motivée.

Je vous remercie de bien vouloir inscrire cette observation au registre.

Veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mes salutations.